|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **DOCUMENT 115-F**  |
|  | **2 novembre 2016** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Président de la Commission 3 |
| RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION 3 "MÉTHODES DE TRAVAIL DE L'UIT-T" |
| **Président:** M. Stephen Trowbridge (États-Unis) |
| \_ |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Rapport final des travaux de la Commission 3 "Méthodes de travail de l'UIT‑T", y compris les travaux de ses groupes de travail. |

Introduction

**1.1** Le mandat de la Commission 3 figure dans le Document [DT/4](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0004/en).

**1.2** La Commission 3 (Méthodes de travail de l'UIT-T) a été présidée par
M. Stephen Trowbridge (États-Unis), assisté des Vice-Présidents, M. Alexander A. Grishchenko (Fédération de Russie), Mme Tran Thanh Ha (Vietnam) et M. Hassan Talib (Maroc).

L'AMNT a créé deux groupes de travail relevant de la Commission 3:

– le Groupe de travail 3A, présidé par M. Ahmed Raghy (Egypte);

– le Groupe de travail 3B, présidé par M. Bruce Gracie (Canada).

Les mandats respectifs de ces Groupes de travail figurent dans le Document [DT/4](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0004/en).

**1.3** Les participants se sont basés sur l'attribution des documents à la Commission 3 (Document [DT/1](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0001/en)) et ont élaboré l'ordre du jour général de la Commission, tel qu'il figure dans le Document [DT/11](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0011/en).

**1.4** La Commission 3 a examiné 65 propositions concernant 20 Résolutions existantes, deux nouvelles Résolutions, des mises à jour apportées à quatre Recommandations de la série A et une demande visant à publier la Recommandation [A.7](http://www.itu.int/rec/T-REC-A.7/en) et de son [Appendice](http://www.itu.int/rec/T-REC-A.7/recommendation.asp?lang=en&parent=T-REC-A.7-201506-I!Amd1) dans un seul et même document. La Commission 3 a tenu cinq réunions (dix séances), dont les rapports respectifs font l'objet des Documents [DT/12](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0012/en), [DT/20](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0020/en), [DT/50](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0050/en) et [DT/89](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-161025-TD-GEN-0089).

**1.5** Les Résolutions et les Recommandations de la série A relevant de la Commission 3 sont énumérées en Annexe, avec le document final et les décisions prises à leur sujet.

# 2 Résultats des travaux de la Commission 3

## 2.1 Résolutions

### 2.1.1 Résolutions révisées

Résolution 1 – Règlement intérieur du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)

Conformément au Document DT/1, la Résolution 1 relève du mandat du Groupe de travail 3A, qui l'a examinée et révisée sur la base des six propositions de modification qui ont été reçues ([AFCP/42A12-R1/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37923), [ARB/43A17/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37900), [APT/44A2/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37814), [IAP/46A10/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37765), [RCC/47A1/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37902) et [USA/48A16/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37887)).

La Commission 3 a approuvé toutes les parties révisées de la Résolution 1, sauf la partie entre crochets dans le nouveau paragraphe 2.10 à la page 9 de la Résolution.

La Commission 3 a demandé à la plénière de prendre une décision au sujet du texte entre crochets et de procéder à l'approbation de la Résolution 1 (Document [99](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0099/en)).

Il est demandé à la plénière de prier le GCNT d'établir une définition du terme "accord" pour les textes non normatifs.

Il est demandé à la plénière de charger le GCNT de procéder à un examen global des procédures d'élaboration et d'approbation des documents dans l'ensemble de la Résolution 1, et dans les Recommandations UIT-T A.1 et UIT-T A.13, et d'élaborer une proposition qui sera soumise à la prochaine Assemblée.

Résolution 7 – Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation
et la Commission électrotechnique internationale

Conformément au Document DT/1, la Résolution 7 relève du mandat du Groupe de travail 3B, qui l'a examinée et révisée. La Résolution 7 a fait l'objet de deux propositions de modification ([RCC/47A2/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37803) et [USA/48A5/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37734)).

Il est demandé à la plénière d'approuver le projet de révision de la Résolution 7 tel qu'il figure dans le Document [85](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0085/en).

Résolution 11 – Collaboration avec le Conseil d'exploitation postale de l'Union postale universelle concernant l'étude de services intéressant à la fois le secteur de la poste et le secteur des télécommunications

Conformément au Document DT/1, la Résolution 11 relève du mandat du Groupe de travail 3B, qui l'a examinée et révisée sur la base d'une proposition de modification ([AFCP/42A2-R1/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37916)) et d'une proposition de suppression ([IAP/46A13/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37747)).

Il est demandé à la plénière d'approuver le projet de révision de la Résolution 11 tel qu'il figure dans le Document [94](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0094/en).

Résolution 18 – Principes et procédures applicables à la répartition des tâches et au renforcement de la coordination et de la coopération entre le Secteur des radiocommunications de l'UIT, le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT

Conformément au Document DT/1, la Résolution 18 relève du mandat du Groupe de travail 3B, qui l'a examinée et révisée. La Résolution 18 a fait l'objet de trois propositions de modification ([AFCP/42A3-R1/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37917), [ARB/43A1/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37838) et [RCC/47A3/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37805)).

Il est demandé à la plénière d'approuver le projet de révision de la Résolution 18 tel qu'il figure dans le Document [85](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0085/en).

Résolution 22 – Pouvoir conféré au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications d'agir entre les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications

La Résolution 22 a fait l'objet de quatre propositions de modification ([ARB/43A20/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37878) [APT/44A3/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37815) [EUR/45A2/2](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37717) [IAP/46A31/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37762)).

Compte tenu de la diversité des propositions concernant la modification de cette Résolution, les participants ont décidé de créer un groupe ad hoc, présidé par M. Bruce Gracie (Canada), et chargé de regrouper les propositions dans un seul et même document. Le groupe ad hoc a soumis de nouveau aux participants le document contenant la proposition, pour examen. Après discussion, la Commission 3 a approuvé la Résolution 22 révisée.

Afin de parvenir à un consensus, l'Arabie saoudite n'a pas insisté pour inclure dans la version révisée de la Résolution 22 sa proposition relative au point 4 du *charge le Directeur du TSB* *"de soumettre à l'attention des membres de l'UIT un compte rendu sur l'expérience acquise concernant la mise en oeuvre des Recommandations UIT-T de la série A ainsi que de fournir une assistance, y compris de fournir des éditeurs lorsqu'il le juge approprié, lors de l'élaboration des Recommandations UIT-T de la série A"*; toutefois, la délégation de l'Arabie saoudite a demandé d'inclure une déclaration dans le rapport final de la Commission 3, pour examen en plénière à l'Assemblée.

Il est demandé à la plénière d'approuver le projet de révision de la Résolution 22 tel qu'il figure dans le Document [94](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0094/en).

Résolution 31 – Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux de l'UIT-T

La Résolution 31 a fait l'objet de deux propositions de modification ([AFCP/42A5-R1/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37918), soumise par l'Union africaine des télécommunications, et [USA/48A6/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37733), soumise par les États-Unis).

En ce qui concerne le Document AFCP/42A5-R1/1, les participants ont fait observer que cette question est traitée dans la Résolution 187 (Busan, 2014) et que les questions relatives aux membres ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée, tandis que le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines a examiné ces questions à l'échelle de l'UIT toute entière. La Commission 3 a décidé de ne pas inclure dans la Résolution 31 le texte supplémentaire figurant dans la proposition AFCP/42A5-R1/1, et d'inviter le Conseil à continuer de traiter d'urgence ces questions.

Le Canada a appuyé la seconde proposition (USA/48A6/1). La Fédération de Russie, appuyée par le Zimbabwe, a formulé des objections concernant cette proposition et a suggéré de garder le point 2 sous "*prie*" dans la Résolution 31.

Les participants ont décidé de laisser inchangée la Résolution 31.

Résolution 32 – Renforcement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

Conformément au Document DT/1, la Résolution 32 relève du mandat du Groupe de travail 3A. Les participants ont approuvé la révision de la Résolution 32 telle qu'élaborée par le Groupe de travail 3A. Etant donné que les changements apportés à cette Résolution sont susceptibles d'avoir des incidences financières, la Résolution 32 a été transmise à la Commission 2 afin qu'elle examine d'un point de vue budgétaire.

Le projet de révision de la Résolution 32, contenu dans le Document [64](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0064/en), a été soumis par l'intermédiaire de la Commission de rédaction à la plénière et approuvé lors de la séance plénière tenue le vendredi 28 octobre de 16 h 15 à 17 h 30.

Résolution 33 – Lignes directrices applicables aux activités stratégiques du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

Les participants de la Commission 3 ont examiné la Résolution 33, qui a fait l'objet d'une proposition de suppression de la CITEL ([IAP/46A26/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37757)).

Les participants ont approuvé la suppression de la Résolution 33. La suppression de la Résolution 33, contenue dans le Document [64](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0064/en), a été soumise par l'intermédiaire de la Commission de rédaction à la plénière et approuvée lors de la séance plénière tenue le vendredi 28 octobre de 16 h 15 à 17 h 30.

Résolution 35 – Désignation et durée maximale du mandat des Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications

La Résolution 35 a fait l'objet de deux propositions de modification ([APT/44A4/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37816) et [IAP/46A24/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37756)).

Il est demandé à la plénière d'approuver le projet de révision de la Résolution 35 tel qu'il figure dans le Document [80](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0080/en).

Résolution 38 – Coordination entre les trois Secteurs de l'UIT pour les activités relatives aux télécommunications mobiles internationales

Conformément au Document DT/1, la Résolution 38 relève du mandat du Groupe de travail 3B. La Résolution 38 a fait l'objet de deux propositions de suppression ([APT/44A11/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37822) et
[IAP/46A28-R1/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37944)).

Les participants ont décidé de supprimer la Résolution 38. La suppression de la Résolution 38, contenue dans le Document [64](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0064/en), a été soumise par l'intermédiaire de la Commission de rédaction à la plénière et approuvée lors de la séance plénière tenue le vendredi 28 octobre de 16 h 15 à 17 h 30.

Résolution 45 – Coordination efficace des travaux de normalisation entre les commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications et rôle du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications

Conformément au Document DT/1, la Résolution 45 relève du mandat du Groupe de travail 3B, qui l'a examinée et révisée. La Résolution 45 a fait l'objet d'une proposition de suppression ([IAP/46A27/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37758)) et d'une proposition de modification ([APT/44A5/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37817)).

Il est demandé à la plénière d'approuver le projet de révision de la Résolution 45 tel qu'il figure dans le Document [94](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0094/en).

Résolution 55 – Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

La Résolution 55 a fait l'objet d'une proposition de modification ([APT/44A6/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37818)) et d'une proposition de suppression ([IAP/46A4/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37737)). En outre, dans une de ses contributions ([IAP/46A5-R1/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37864)), la CITEL a proposé d'adopter une nouvelle Résolution relative à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités de l'UIT-T [IAP-2]. La Commission 3 a examiné ces trois propositions en même temps et élaboré la version révisée de la Résolution 55 dans le cadre des travaux du Groupe de rédaction sur les Résolutions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes, dirigé par Mme Tran Thanh Ha (Vietnam).

La plénière a décidé de communiquer la Résolution 55 révisée à la Commission de contrôle budgétaire pour savoir si l'élaboration de statistiques nécessiterait des ressources supplémentaires.

Il est demandé à la plénière d'approuver le projet de révision de la Résolution 55 tel qu'il figure dans le Document [80](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0080/en).

Résolution 57 – Renforcer la coordination et la coopération entre les trois Secteurs de l'UIT sur des questions d'intérêt mutuel

Conformément au Document DT1, la Résolution 57 relève du mandat du Groupe de travail 3B. La Résolution 57 a fait l'objet de deux propositions de suppression ([AFCP/42A7/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37789), [ARB/43A5/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37841)) et d'une proposition de modification ([RCC/47A4/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37809)).

Les participants ont décidé de supprimer la Résolution 57. Cette décision est communiquée à la plénière pour approbation par l'intermédiaire de la Commission de rédaction (Document [85](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0085/en)).

Résolution 66 – Veille technologique au Bureau de la normalisation des télécommunications

Une proposition de suppression de la Résolution 66 a été soumise par les États-Unis ([USA/48A1/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37730)). Le Canada a appuyé cette proposition. Plusieurs États Membres ont fait savoir qu'ils souhaitaient conserver la Résolution 66. D'autres États Membres ont indiqué être favorables à la suppression. Il a en outre été considéré qu'il conviendrait de donner aux membres davantage de temps pour examiner cette question avant de supprimer cette Résolution. Après de longues discussions portant sur de nombreuses demandes de précisions, y compris une intervention du Directeur adjoint du TSB qui a indiqué que des rapports élaborés au titre de la Résolution 66 avaient été soumis sous couvert de documents temporaires directement aux commissions d'études sans que le titre "Veille technologique" soit utilisé, les participants sont arrivés à la conclusion que la Résolution 66 ne devrait pas être supprimée pour le moment.

Il est demandé à la plénière de charger le Directeur du TSB de soumettre au GCNT des rapports actualisés en permanence concernant la mise en œuvre de la Résolution 66.

Résolution 67 – Utilisation au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité

Deux propositions de modification de la Résolution 67 ([RCC/47A5/5](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37873) et [SCV/50/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37732) présentée par le Comité de normalisation pour le Vocabulaire) ont été soumises. Quatre autres propositions présentées par la RCC concernant la traduction des Recommandations UIT-T approuvées selon la procédure AAP ([RCC/47A5/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37869)), la tenue de réunions communes SCV/CCV ([RCC/47A5/2](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37870)), la terminologie/le vocabulaire ([RCC/47A5/3](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37871)) et l'utilisation des langues officielles de l'Union sur les pages web de l'UIT-T ([RCC/47A5/4](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37872)) accompagnaient la proposition de révision de la Résolution 67.

Les participants ont cru comprendre que, pour des raisons de procédure, le Comité de coordination sur le vocabulaire (CCV) du Secteur des radiocommunications de l'UIT ne souscrivait pas aux modifications proposées par le SCV; il n'est par conséquent pas possible pour l'heure de créer un groupe commun.

A l'issue de consultations informelles, un texte révisé pour la Résolution 67 a été proposé et adopté par la Commission 3. Étant donné que cette Résolution peut avoir des incidences budgétaires, elle a été transmise à la Commission 2, pour évaluation.

Il est demandé à la plénière d'approuver le projet de révision de la Résolution 67 tel qu'il figure dans le Document [85](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0085/en).

Résolution 68 – Évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

La Résolution 68 a fait l'objet de deux propositions de modification ([AFCP/42A30/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37927), [EUR/45A4/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37714)).

Les participants ont décidé de créer un groupe ad hoc sur la Résolution 68, présidé par M. Christopher K. Kemei (Kenya) et chargé de faciliter la synthèse des propositions, y compris les nouvelles propositions présentées à la Commission 3, visant à améliorer le libellé et à trouver une formulation plus positive concernant la coopération avec les autres organismes de normalisation concernés. Ce groupe a soumis la proposition de révision de la Résolution 68 à la Commission 3 pour examen, proposition que celle-ci a acceptée.

Les Émirats arabes unis sont convaincus que les futures réunions de hauts dirigeants/directeur techniques devraient être des événements auxquels participent les cadres supérieurs des entreprises. Les Émirats arabes unis ont demandé que cette déclaration soit consignée dans le rapport relatif aux discussions sur la Résolution 68.

Il est demandé à la plénière d'approuver le projet de révision de la Résolution 68 tel qu'il figure dans le Document [80](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0080/en).

Résolution 70 – Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers

Conformément au Document DT1, la Résolution 70 relève du mandat de la Commission 3. La Résolution 70 a fait l'objet de trois propositions de modification ([ARB/43A7/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37843), [APT/44A7/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37819), [IAP/46A14/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37748)).

Les participants ont décidé de créer un groupe de rédaction, présidé par Mme Andreas Saks (Coordonnatrice de la JCA-AHF ) et chargé d'élaborer un texte unique faisant la synthèse des propositions. Ce groupe de rédaction a présenté une proposition de révision de la Résolution 70 que la Commission 3 a acceptée. En outre, cette Résolution a été transmise à la Commission 2 afin qu'elle en évalue les éventuelles incidences financières.

Il est demandé à la plénière d'approuver le projet de révision de la Résolution 70 tel qu'il figure dans le Document [85](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0085/en).

Résolution 71 – Admission d'établissements universitaires à participer aux travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

La Résolution 71 a fait l'objet d'une proposition de modification ([IAP/46A6/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37741)) et d'une proposition de suppression ([ARB/43A8/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37844)). Ces deux propositions ont été présentées à la deuxième séance de la Commission 3. Un délai a été accordé pour tenir des consultations informelles et l'examen de la Résolution 71 a de nouveau été inscrit à l'ordre du jour de la quatrième séance de la Commission des méthodes de travail qui a eu lieu le lundi 31 octobre 2016.

Le Président a expliqué que les parties pertinentes du texte de la Résolution 71 ont été intégrées dans la Résolution 80 et que les autres Secteurs de l'UIT (UIT-R) avaient supprimé les Résolutions analogues, car les établissements universitaires étaient devenus des membres de l'UIT à part entière depuis un certain temps, conformément à la décision prise par la Conférence de plénipotentiaires. Pour cette raison, il a proposé aux participants de supprimer cette Résolution, proposition qui n'a fait l'objet d'aucune objection.

Les participants ont décidé de supprimer la Résolution 71. Cette décision est communiquée à la plénière pour approbation, par l'intermédiaire de la Commission de rédaction (Document [85](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0085/en)).

Plus tard, lors de cette même séance, l'Argentine a demandé quand la Résolution 71 serait examinée. Il semblait que les participants avaient décidé de proposer la suppression de cette Résolution à la séance plénière. Informée de cette décision, l'Argentine a demandé que la Résolution soit réexaminée. Afin de ne pas créer un précédent selon lequel les décisions prises par une commission à l'AMNT pouvaient être réexaminées au motif qu'une délégation n'était pas présente dans la salle, le Président a expliqué que les débats relatifs à la Résolution 71 ne seraient pas rouverts. L'Argentine a été informée que la marche à suivre en l'espèce était de porter la question à l'attention de la plénière.

Résolution 80 – Reconnaître la participation active des membres à l'élaboration des produits attendus du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

La Résolution 80 a fait l'objet d'une proposition de modification ([IAP/46A12/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37746)), d'une proposition de suppression ([ARB/43A11/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37847)) et d'un rapport concernant sa mise en œuvre présenté par le Directeur du TSB ([SGALL/59/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37961)).

La Résolution 80 a été révisée.

Il est demandé à la plénière d'approuver le projet de révision de la Résolution 80 tel qu'il figure dans le Document [85](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0085/en).

Résolution 81 – Renforcement de la collaboration

Conformément au Document DT1, la Résolution 81 relève du mandat du Groupe de travail 3B. La Résolution 81 a fait l'objet d'une proposition de suppression ([IAP/46A21/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37754)).

Les participants ont décidé de supprimer la Résolution 81. Cette décision a été transmise à la plénière par l'intermédiaire de la Commission de rédaction dans le Document [64](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0064/en) et a été approuvée lors de la séance plénière tenue le vendredi 28 octobre 2016 de 16h15 à 17h30.

### 2.1.2 Nouvelle Résolution [AFCP-1] sur l'évaluation de la mise en œuvre des Résolutions de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications

La proposition d'élaborer une nouvelle Résolution sur l'évaluation de la mise en œuvre des Résolutions de l'AMNT ([AFCP/42A1/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37796)) a été soumise à l'AMNT-16 par l'Union africaine des télécommunications.

Cette proposition a été examinée dans le cadre de la Commission 3 et acceptée moyennant des modifications.

Il est demandé à la plénière d'approuver le projet de nouvelle Résolution [AFCP-1], Évaluation de la mise en œuvre des Résolutions de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, tel qu'il figure dans le Document [94](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0094/en).

# 3 Recommandations

## 3.1 Recommandations révisées

Recommandation UIT-T A.1 – Méthodes de travail des Commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

Conformément au Document DT1, la Recommandation UIT-T A.1 relève du mandat du Groupe de travail 3A, qui l'a examinée. Les participants ont décidé de ne pas modifier la Recommandation UIT-T A.1 à ce stade et que seule la modification présentée par le GCNT à sa réunion (juillet 2016) serait soumise à l'AMNT-16. L'objectif est de supprimer le concept d'initiative mondiale de normalisation (GSI) en supprimant les § 2.2.11 et 2.2.12 de la version actuelle de la Recommandation UIT-T A.1.

Le projet de révision de la Recommandation UIT-T A.1 a été soumis à la plénière par l'intermédiaire de la Commission de rédaction dans le Document [64](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0064/en) et a été approuvé lors de la séance plénière tenue le vendredi 28 octobre 2016 de 16h15 à 17h30.

Recommandation UIT-T A.7 – Groupes spécialisés: création et méthodes de travail

Une proposition a été soumise (par les Administrations européennes [EUR/45A3/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37715)) en vue de ne pas modifier cette Recommandation. Dans ce même document, il était demandé au TSB de publier la Recommandation UIT-T A.7 (2012) et son Appendice I (2015) dans un seul et même document.

Les participants ont accepté cette proposition.

La Commission de rédaction a reçu les instructions correspondantes concernant le regroupement dans une seule et même publication de la Recommandation UIT-T A.7 et de son Appendice I.

Recommandation UIT-T A.12 – Identification et présentation des Recommandations UIT-T

La Recommandation UIT-T A.12 a fait l'objet d'une proposition visant à ne pas modifier son texte actuel ([AFCP/42A19/2](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37935)) et de trois propositions de modification différentes ([RCC/47A24/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37899), [ARB/43A13/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37849) et [EUR/45A5/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37778)). La Commission 3 a décidé de réviser cette Recommandation.

Il est demandé à la plénière d'approuver le projet de révision de la Recommandation UIT-T A.12 tel qu'il figure dans le Document [99](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0099/en).

Recommandation UIT-T A.13 – Suppléments aux Recommandations UIT-T

La Recommandation UIT-T A.13 a fait l'objet de deux propositions visant à ne pas modifier son texte actuel ([AFCP/42A19/3](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37936), [ARB/43A30/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37885)) et d'une proposition de modification ([IAP/46A20/1](http://www.itu.int/net4/proposals/WTSA16/Detail/Index?idProposal=37753)).

Les participants ont décidé de ne pas modifier la Recommandation UIT-T A.13 à ce stade, mais ils ont invité le GCNT à examiner plus avant la question de la publication de textes non normatifs à l'UIT-T.

Les participants ont décidé de maintenir la Recommandation UIT-T A.13 inchangée.

Il est demandé à la plénière de charger le GCNT d'étudier plus avant les procédures d'élaboration et d'acceptation des textes non normatifs à l'UIT-T et de donner à l'examen de cette question un caractère d'urgence.

Remerciements

Le Président de la Commission 3 a exprimé ses sincères remerciements à tous les participants, aux Vice-Présidents de la Commission 3, et à tous ceux qui ont dirigé avec enthousiasme les groupes ad hoc et les groupes de rédaction : Mme Andrea Saks, Mme Tran Thanh Ha, M. Christopher Kemei et M. Bruce Gracie. Il a également remercié le personnel du TSB, Mme T. Kurakova, M. G M. Euchner, Mme X. Yang, Mme A. Meshkurti, ainsi que les interprètes pour leur appui.

Au nom de tous les participants, l'Allemagne a remercié le Président de la Commission 3, M. Stephen Trowbridge, qui par sa patience, ses instructions et son expérience a permis à la Commission de parvenir à de bons compromis et d'obtenir d'excellents résultats.

AnnexE

Résolutions et Recommandations UIT-T de la série A
relevant de la responsabilité de la Commission 3

| **Résolutions** | **Document/Disposition** |
| --- | --- |
| Résolution 1 – Règlement intérieur du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) | [**99**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0099/en) |
| Résolution 7 – Collaboration avec l'Organisation internationale de normalisation et la Commission électrotechnique internationale | [**85**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0085/en) |
| Résolution 11 – Collaboration avec le Conseil d'exploitation postale de l'Union postale universelle concernant l'étude de services intéressant à la fois le secteur de la poste et le secteur des télécommunications | [**94**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0094/en) |
| Résolution 18 – Principes et procédures applicables à la répartition des tâches et au renforcement de la coordination et de la coopération entre le Secteur des radiocommunications de l'UIT, le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT | [**85**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0085/en) |
| Résolution 22 – Pouvoir conféré au Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications d'agir entre les assemblées mondiales de normalisation des télécommunications | [**94**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0094/en) |
| Résolution 31 – Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux de l'UIT-T | Conservée telle quelle |
| Résolution 32 – Renforcement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | Supprimée |
| Résolution 33 – Lignes directrices applicables aux activités stratégiques du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | Supprimée |
| Résolution 35 – Désignation et durée maximale du mandat des Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications | [**80**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0080/en) |
| Résolution 38 – Coordination entre les trois Secteurs de l'UIT pour les activités relatives aux télécommunications mobiles internationales | Supprimée |
| Résolution 45 – Coordination efficace des travaux de normalisation entre les commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications et rôle du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications | [**94**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0094/en) |
| Résolution 55 – Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | [**80**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0080/en) |
| Résolution 57 – Renforcer la coordination et la coopération entre les trois Secteurs de l'UIT sur des questions d'intérêt mutuel | Supprimée |
| Résolution 66 – Veille technologique au Bureau de la normalisation des télécommunications | Conservée telle quelle |
| Résolution 67 – Utilisation au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité | [**85**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0085/en) |
| Résolution 68 – Évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | [**80**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0080/en) |
| Résolution 70 – Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers | [**85**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0085/en) |
| Résolution 71 – Admission d'établissements universitaires à participer aux travaux du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | Supprimée |
| Résolution 80 – Reconnaître la participation active des membres à l'élaboration des produits attendus du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | [**85**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0085/en) |
| Résolution 81 – Renforcement de la collaboration | Supprimée |
| Nouvelle Résolution [AFCP-1] sur l'évaluation de la mise en œuvre des Résolutions de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications | [**96**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0096/en) |
| Résolution [IAP-2] – Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT | Intégré dans la Résolution 55 |

| Résolutions contenant des crochets | Document |
| --- | --- |
| Résolution 1 – Règlement intérieur du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) | [**99**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0099/en) |

| Recommandations UIT-T de la série A | Document/Disposition |
| --- | --- |
| Recommandation UIT-T A.1 – Méthodes de travail des Commissions d'études du Secteur de la Normalisation des télécommunications de l'UIT | [**64**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0064/en) |
| Recommandation UIT-T A.7 – Groupes spécialisés: création et méthodes de travail | [**64**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0064/en) |
| Recommandation UIT-T A.12 – Identification et présentation des Recommandations UIT-T | [**99**](http://www.itu.int/md/T13-WTSA.16-C-0099/en) |
| Suppléments aux Recommandations UIT-T | Conservée telle quelle |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_